

Commune de VERS-SUR-SELLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 juillet 2021

Affiché le 22/07/2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard DUSSART, Maire.

Présents : Messieurs JEUNIAUX, CAPRON, GUY, CANDELIER, JACQUESSON et POURNY
 Mesdames ALIGNER et SALOMÉ

Absents : Monsieur RICHARD ayant donné procuration à M DUSSART, Madame LEFEBVRE ayant donné procuration à M GUY
 Madame GAPENNE et Monsieur RIQUIER

Secrétaire de séance : Monsieur JACQUESSON

Date de la convocation : 16/07/2021

Monsieur le Maire demande la possibilité d'ajouter une délibération concernant une décision modificative.

Ordre du jour.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 24 juin 2021.

Sans aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Délibérations

Délibération	N° 21/07/01
---------------------	--------------------

Objet vente du terrain rue du Tour des Haies

- Vu la délibération du 29 septembre 2020 envisageant la mise en vente de la parcelle propriété de la commune située rue du Tour des Haies,
- Vu l'estimation à 124 000€ rendue par le service des Domaines à la suite de la consultation,
- Considérant qu'un acquéreur a fait une proposition d'achat au prix de 124 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres représentés :

- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches auprès du notaire afin de procéder à la vente.
- De signer tout document relatif à cette transaction.
- Décide que les frais de notaire resteront à la charge de l'acquéreur.

Délibération	N° 21/07/02
---------------------	--------------------

Objet : Délibération décidant d'acquérir un bien soumis au droit de préemption urbain

Monsieur le Maire expose que lors de la séance du 20 mai 2021 le Conseil Municipal a décidé d'exercer

son droit de préemption sur la parcelle AE21, située 22 route de Conty, anciennement maison DHAILLE, sous réserve de l'avis des Domaines.

Le service des Domaines de l'Etat a été sollicité pour avis sur le montant de l'acquisition qui est de 71 000€

Ce service nous avait fait savoir qu'il ne remettra son avis qu'après avoir visité la maison.

Une demande en ce sens a été faite au notaire chargé de la vente.

Celui-ci nous a fait savoir qu'il devait recueillir l'accord unanime des héritiers (17 personnes) pour autoriser cette visite.

Le 25 juin 2021 il nous a indiqué qu'ayant eu plusieurs réponses négatives la visite ne pouvait avoir lieu. J'en ai informé le service des Domaines qui m'a demandé d'envoyer des photos et éléments pour rédiger leur avis.

Le fait de demander une visite suspend le délai du droit de préemption de 2 mois. Ce délai est prolongé d'un mois à compter de la réception du courrier d'accord ou de refus de visite soit au 25 juillet 2021.

N'ayant pas de nouvelles de la part des Domaines et la fin du délai approchant j'ai retourné au notaire la Déclaration d'intention d'aliéner le 09 juillet 2021 en indiquant ne pas avoir de réponse des Domaines et confirmant notre intention d'exercer le droit de préemption.

L'avis du service des Domaines nous est parvenu dans la soirée du vendredi 17 juillet 2021. Leur estimation est fixée à 76 500 €, avec une marge de 15 % due au fait que la visite n'a pu avoir lieu. Ce qui donne une fourchette allant de 65 025 € à 76 500 €, le prix de vente de 71 000 € intègre celle-ci.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 février 2012 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de VERS-SUR-SELLE,

Le Conseil après en avoir délibéré confirme à l'unanimité l'exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle AE21 pour un montant de 71 000€ et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et actes nécessaires à cette acquisition.

Délibération	N° 21/07/03
---------------------	--------------------

Objet : avenant à la convention de remboursement d'Amiens Métropole

Monsieur le Maire expose que par délibération du Conseil d'Amiens Métropole en date du 13 février 2020, une convention de remboursement a été approuvée pour le remboursement des frais engagés par la commune pour l'entretien et les fluides de la bibliothèque, l'entretien du terrain de sport ainsi que l'entretien des espaces verts.

L'avenant n°1 a pour but de modifier la convention de remboursement pour la partie « voirie d'intérêt communautaire »

Suite à la passation de nouveaux marchés, il convient d'actualiser le montant remboursé à la commune.

Lors de sa séance du 1^{er} juillet 2021 le Conseil d'Amiens Métropole a approuvé l'avenant n°1 à la convention de remboursement du 30 avril 2020 actualisant les frais de remboursement pour l'entretien des espaces verts portant le montant à 6 647.35€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres représenté accepte cette modification et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1.

Délibération	N° 21/07/04
---------------------	--------------------

Objet : convention technique et financière pour les aménagements route de Conty

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux d'aménagement du parking route de Conty, une convention doit être signée avec le Conseil Départemental afin d'obtenir l'autorisation d'aménager l'accès au parking sur la D8.

Par cette convention la commune s'engage à reprendre les bordures/caniveaux, ainsi que la réfection des enrobés sur le trottoir. Ce qui était prévu dans le cadre du projet établi.

Cette convention est également nécessaire pour obtenir les subventions du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres représentés, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

Délibération	N° 21/07/05
---------------------	--------------------

Objet : DM4

Monsieur le Maire expose qu'une erreur de ligne budgétaire au moment de la saisie du budget nous empêche de payer la facture pour les fenêtres. Il convient de retirer la somme du compte 21318 opération 128 pour la remettre au compte 21318.

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
21318/21	Autres bâtiments publics	Invest.	D	128			0.00 €	-47 000.00 €	-47 000.00 €
21318/21	Autres bâtiments publics	Invest.	D				0.00 €	47 000.00 €	47 000.00 €

*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

- Monsieur le Maire présente 2 DIA pour lesquels il n'a pas fait valoir le droit de préemption :

14 rue de Conty	CARQUIN/ AVIEZ	AD 55
5 rue Saint Rémy	DUFOUR / HENACHE	ZE 182

1) Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe qu'un audit a été effectué par la FDE afin d'évaluer le gain énergétique réalisé grâce au changement des menuiseries de la mairie, il en a profité pour le faire également pour la salle communale.
- Il propose de faire changer également les deux fenêtres des archives, celles-ci n'avaient pas été demandées dans le devis initial car les archives ne servent que de passage, or il s'avère que maintenant on ne remarque plus que ces deux fenêtres qui sont fort dégradées. Un devis a été établi pour 8 778.24€ TTC , en accord avec les membres du Conseil la commande va être validée.
- Les travaux du Culmont sont bien avancés, la configuration de la courbe devrait faire ralentir la circulation.
- Un petit mot a été envoyé, au nom de la municipalité, à Marielle LETURCQ pour la remercier, à l'heure où elle quitte Vers sur Selle, pour les nombreuses heures consacrées à la commune. Une copie du certificat de parrainage avec le Tibet, dont elle est l'instigatrice, lui a été remis.

2) Tour de table :

- Jean-Luc JEUNIAUX :
Les festivités du 14 juillet se sont bien déroulées, le temps s'est maintenu.
Il y a eu 24 joueurs à la pétanque et 64 repas servis
Quelques soucis avec la sono qu'il faudra vérifier avant la fête du village.
- Jean-François CANDELIER :
 - Demande si la mairie a une date prévisible pour le parking route de Conty ?
Monsieur DUSSART répond qu'il espère en 2022. Il faut attendre l'autorisation de pré-financer du Conseil Départemental.

- Au niveau du château d'eau la visibilité est maintenant bonne. Monsieur DUSSART précise que c'est Monsieur JEANSONI qui a fait le nécessaire car le Département ne tond pas tout.
- Signale que le panneau 30 au Culmont est caché par la végétation. Monsieur DUSSART répond que celui-ci va être déplacé dans le cadre des travaux car la zone 30 sera avancée.

Sans autre question des membres du Conseil Municipal,
Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 05

Le Maire
E.DUSSART

